Autorisation d'occupation de la toiture du gymnase Léo Lagrange à Chaville (Hauts de Seine) pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques

Appel à manifestation d'intérêt

1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE : commune de Chaville, 1456 avenue Roger Salengro – 92370 Chaville

2- OBJET : le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public un projet d'accorder une autorisation d'occupation de la toiture du gymnase Léo Lagrange à Chaville, propriété de la commune, pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques. La surface de la toiture pouvant être réservée à cette installation est de 500 m2 pouvant admettre 290 capteurs pour une puissance totale de 98,6 kWc. Une redevance d'occupation sera versée à la collectivité.

3 – LIEU D'EXECUTION : rue Jean-Jaurès, 92370 Chaville

4- DUREE : l'autorisation d'occupation du domaine public est prévue pour une durée de 20 (vingt) ans à compter de la date de raccordement des installations au réseau public de distribution d'énergie électrique. A l'issue de cette période, l'autorisation pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse.

5- BASES JURIDIQUES :

- Code général des collectivités territoriales ;
- Code de la propriété des personnes publiques ;
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte.

6 – CRITERES DE L'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION :

- Qualité technique de la proposition incluant un diagnostic technique de la toiture de l'équipement sélectionné pour accueillir les installations ;
- Analyse et prise en compte des contraintes : proximité de la zone aéroportuaire de Vélizy-Villacoublay, équipement public inclus dans le périmètre de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Planning de la réalisation des installations ;
- Conditions de reprise ou de dépôt des installations au terme de la durée de l'occupation ;
- Qualité financière de la proposition : plan de financement des installations, compte d'exploitation prévisionnel, retour sur investissement ;
- Montant de la redevance proposée en contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine public.

7 – CONTENU DES PROPOSITIONS : les propositions devront comprendre un document de présentation du candidat (références, chiffre d'affaires sur les 3 dernières années, moyens humains et matériels, certificats de qualification) ainsi qu'un mémoire reprenant les points évoqués au 6 « critère d'attribution »

8 -VALIDITE DES PROPOSITIONS : 120 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

9 – ADRESSE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : Mairie de Chaville, Direction Générale des Services, 1456 avenue Roger Salengro – 92370 Chaville.

10 – DATE D’ENVOI A LA PUBLICATION : 23 février 2021

11 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS : 16 mars 2021